



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-QUE_066

Déposé le : 25.02.20

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Rénovations et améliorations énergétiques dans le cadre des bâtiments propriété du Canton de Vaud.

Texte déposé

Dans le cadre du bouclage des comptes 2019 de l'Etat de Vaud, est-ce que le Conseil d'Etat a prévu un montant sur la base d'un préfinancement afin d'améliorer de manière substantielle l'efficacité énergétique des bâtiments en propriété du Canton ?

Nom et prénom de l'auteur :

Berthoud Alexandre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch